Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_243-DE

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_243
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024

30 - VOIE DOUCE DU HOMET
ACQUISITION FONCIÈRE AUPRÈS DE LA SNCF

Dans le cadre de la réalisation de la voie douce du Homet, ouverte aux piétons et cyclistes depuis début août dernier, des emprises foncières n'appartenant pas à la commune étaient indispensables pour son aménagement et l'amélioration paysagère de ses abords. Il s'agit de diverses parcelles propriété de l'État (Ministère des Armées) et de SNCF.

Concernant le foncier appartenant à SNCF, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a proposé d'acquérir les deux parcelles cadastrées section BE n°610 et section BH n°98, représentant une surface totale de 3 060 m², au prix d'un euro le mètre carré (1 €/m²), soit pour un montant total de trois mille soixante euros (3 060,00 €).

La majeure partie des parcelles cadastrées section BE n°610 et section BH n°98 devra être transférée au Département de la Manche puisque constituant une emprise du Boulevard Guillaume le Conquérant, voie de compétence départementale (cf. annexe).

Par lettre en date du 12 août 2024, SNCF a accepté de céder à la commune lesdites parcelles au prix d'un euro hors taxe le mètre carré (1 € HT/m²) et moyennant le paiement d'honoraires d'un montant de 3 200,00 €.

Par ailleurs, il est ici précisé que l'acquisition des emprises foncières appartenant à l'État fera l'objet d'une autre délibération ultérieurement.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter l'acquisition auprès de SNCF ou de toute autre personne morale s'y substituant, des parcelles cadastrées section BE n°610 et section BH n°98 situées à Cherbourg-en-Cotentin, au prix de 3.060,00 € HT (1 €/m² HT) ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer à son représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente et toutes ses annexes, à recevoir par Maître Elise DECOURT-BELLIN, notaire associé de l'étude NAPOLÉON à Cherbourg-en-Cotentin, ainsi que tout document y relatif ;
- approuver le paiement des honoraires demandés par SNCF s'élevant à la somme de 3.200,00 € ;
- approuver la prise en charge de l'intégralité des frais de notaire ;
- dire que la dépense totale sera imputée au budget principal, ligne de crédit 40217.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **19h17**		Nombre de votants : **54**	
Pour : **53**	Contre : **0**	Abstention : **1** Karine HUREL	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 04/10/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 04/10/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_243-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 2 octobre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46
Date de la convocation et de son affichage : 19 septembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le deux octobre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 19 septembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 20h20) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h15) – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine – GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 19h35) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie – LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille (mandataire BOQUAIRE Guy à son départ 19h42) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – MORIN Lucie - PERRIER Didier – PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe (mandataire VASSAL Emmanuel à son départ 20h45) - TARIN Sandrine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
ISOIRD Valérie a donné procuration à BERHAULT Bernard
LEFAIX-VÉRON Odile a donné procuration à HÉBERT Dominique
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédérik
PECORARO Yvonne a donné procuration à VIVIER Nicolas
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification
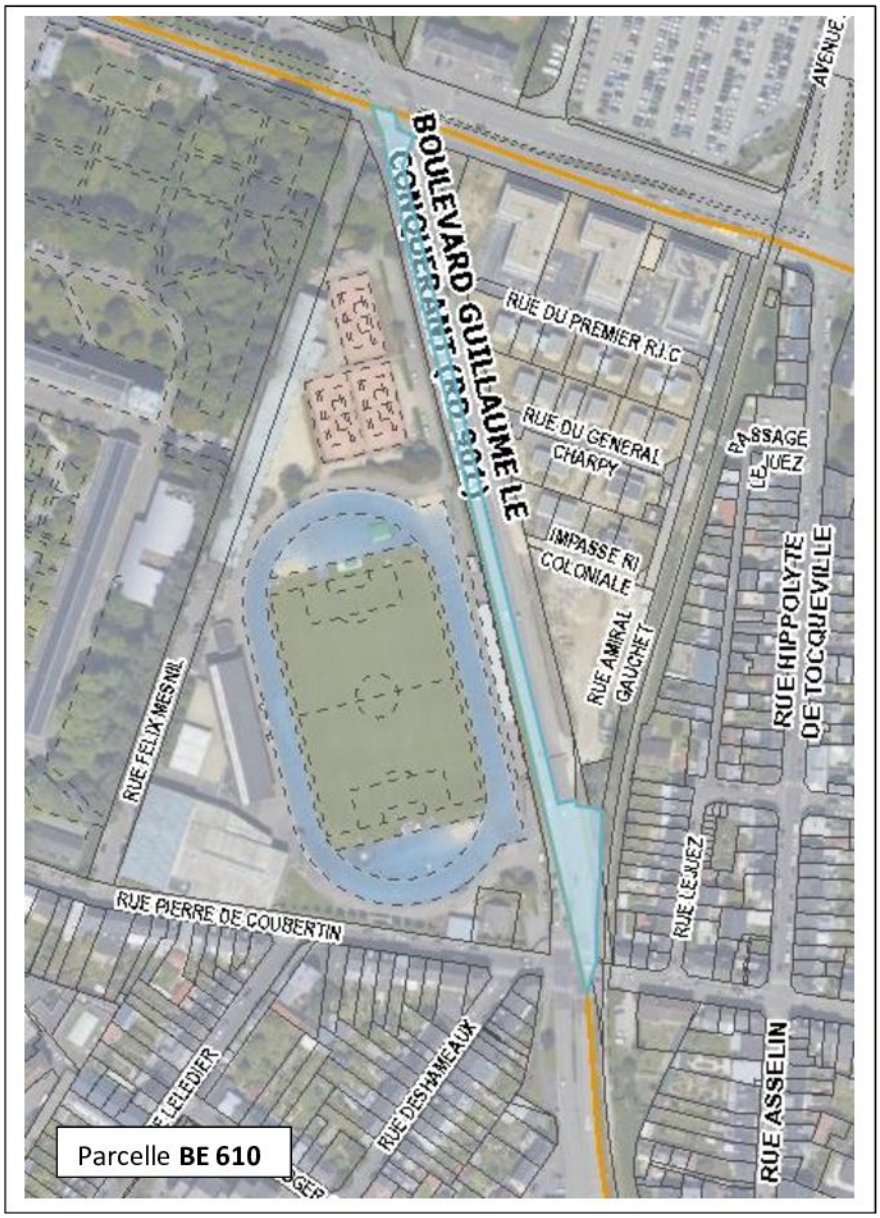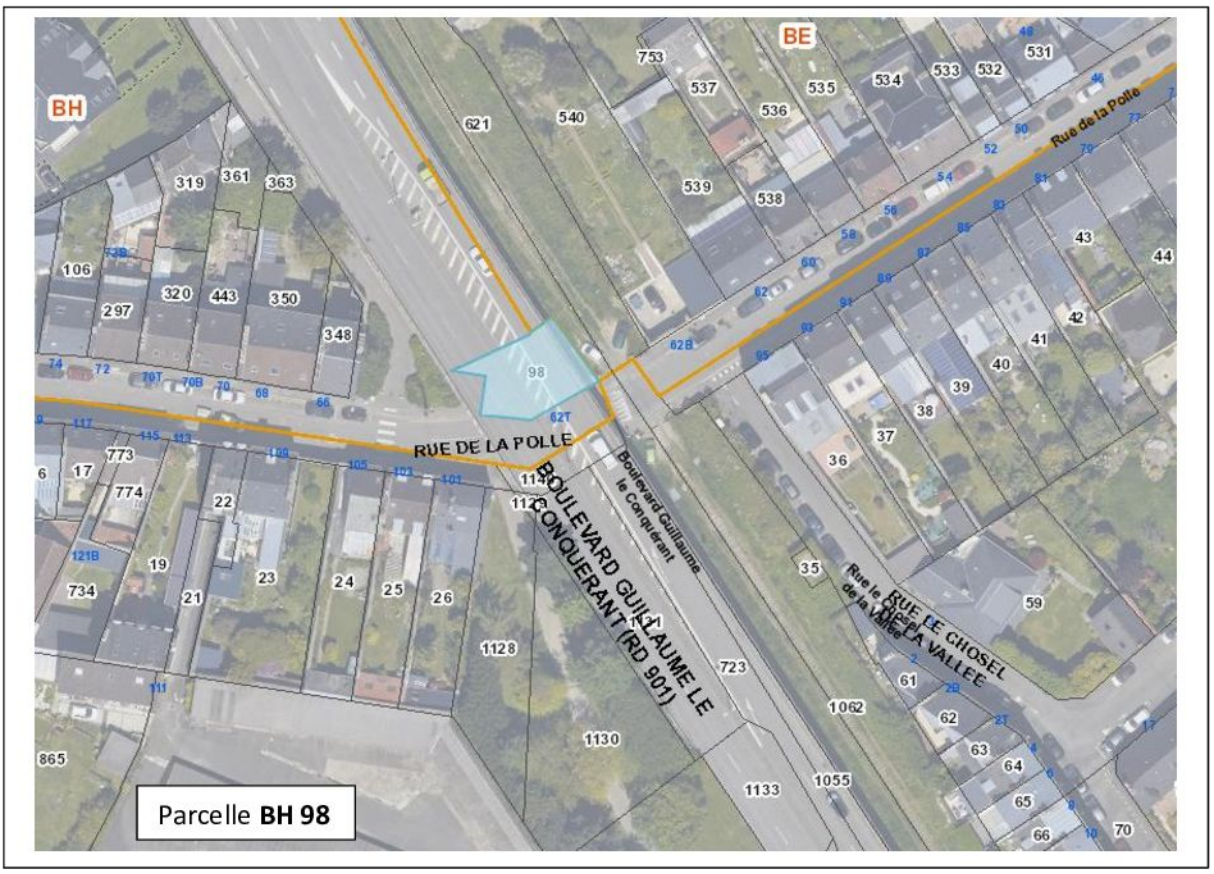
Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_243-DE